

e-rjcp

Revue électronique - jurisprudence de la commande publique

Code des marchés publics et ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005

Revue hebdomadaire
sauf périodes de congés

40 n° annuels

Distribution par courriel

ISSN : 1958-5519

Diffusion par Localjuris
Formation

5, rue Henry Chambellan
21000 DIJON

SARL au capital social de
7 500 euros –

n° SIRET

447 717 943 00016 R.C.S.

Dijon

Fax : 03.80.56.87.76,

Téléphone 06.30.43.87.69

Site internet :

<http://www.localjuris.com.fr>

Gérant et directeur de
publication

Dominique Fausser

Abonnement annuel

- individuel : 120 € TTC

- pour les personnes morales
avec libre droit de

reproduction interne à leurs
personnels et dirigeants :

250 € TTC par tranche
commencée de 250 salariés

en effectif total de
l'établissement ou de

l'organisme public
ordonnateur, plafonné à

1.000 euros.

- vente au n° 15 € TTC

Décisions Référence et indice de classement d'apport au droit positif de * à *****	Sommaire des thèmes traités et des commentaires	Pages
<i>Commentaires détaillés</i>		
****	► Thème : - <i>Contrat de crédit-bail passé en 1999</i> - <i>Application du Code des marchés publics et application de la loi MURCEF.</i> Conseils pratiques aux fournisseurs et prestataires des administrations publiques.	3 - 4
*****	► Thème : - <i>Les URSSAF ne sont pas des entreprises au sens des règles européennes de la concurrence.</i> - <i>L'activité des URSSAF n'est pas soumise au Code des marchés publics et au droit européen de la commande public.</i> - <i>Rejet d'une demande de question préjudicielle en violation de l'article 49 du Code de procédure civile.</i>	5 - 7
*****	► Thème : - <i>Instruction pénale initiée contre personne non dénommée : un gérant de société sur une suspicion d'abus de confiance, faux et usage, et escroquerie.</i> - <i>Possibilité de mise en oeuvre de réquisitions supplétives ultérieures, notamment à l'encontre de l'inculpé (abus de biens sociaux, détournement de fonds publics) et d'un élu local.</i> - <i>Possible au cours de l'instruction pénale de saisir le juge financier pour avis à verser aux pièces du dossier.</i> 1. L'abus de confiance : la voie royale pour la recherche d'autres délits. 2. La coopération des autorités publiques chargées de formuler des avis, et notamment les juridictions financières, dans le cadre de l'instruction pénale.	8 - 12
*****	► Thème : - <i>Subvention pour une prestation de formation.</i> - <i>Contrat relevant des règles fixées par le Code des marchés publics.</i> 1. Une subvention de formation requalifiée en contrat. 2. Le Conseil d'État opère une qualification très audacieuse des contrats de formation passés avant 2001, en contrat relevant des règles fixées par le Code des marchés publics. Conseils pratiques aux acheteurs du Code des marchés publics et de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 et à leurs fournisseurs – prestataires	13 - 17
****	► Thème : - <i>Erreur manifeste d'appréciation de la CAO.</i> 1. Le choix de la Commission d'appel d'offres placé sous l'égide du contrôle de l'erreur manifeste d'appréciation. 2. Ne pas confondre classement et élimination des offres. Conseils pratiques candidats des achats fait en application du Code des marchés publics et à ceux des pouvoirs adjudicateurs de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005. Conseils pratiques aux acheteurs du Code des marchés publics et aux pouvoirs adjudicateurs de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005.	18 - 22

e-rjcp

Revue électronique - jurisprudence de la commande publique

Code des marchés publics et ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005

****	► Thème : - Référé précontractuel pour un marché passé en procédure adaptée. - <i>Annulation de la procédure pour incohérence dans les dates limites de remise d'offres et pour avoir imposé un type de matériel.</i> Conseils pratiques aux acheteurs soumis au Code des marchés publics et à l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005. Conseils pratiques aux candidats.	23 - 26
<i>Commentaires simplifiés</i>		
****	► Thème : - Eau destinée à la consommation humaine. - <i>Manquement de l'État français à la directive 98/83/CE du Conseil.</i>	27 - 29
****	► Thème : - Prise en charge de l'examen annuel des comptes d'une régie de service public industriel et commercial par la collectivité à la demande du comité d'entreprise. - <i>Non-application des règles régissant les relations entre l'employeur et ses prestataires de service.</i>	30 - 21
Auteur Dominique Fausser		32
Bon de commande de l'abonnement		